

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du
Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
La fin du Fonds des calamités agricoles

Monsieur le Ministre,

Le Fonds des calamités agricoles n'est plus adapté à la réalité. Auparavant, les dégâts climatiques étaient géographiquement plus localisés et plus circonscrits à certaines cultures mais depuis quelques années, les événements climatiques dits « exceptionnels » le sont de moins en moins et coûtent de plus en plus chers.

A cet égard, la DPR stipule que « *le Gouvernement soutiendra la mise en place progressive d'un nouveau système plus solidaire d'assurance production, permettant à l'agriculteur de profiter d'une meilleure réactivité quant à la perception de l'indemnisation et de s'assurer préalablement à un phénomène météorologique dangereux pour ses cultures. Il sera utile d'étudier l'opportunité de la coexistence des systèmes d'assurance production et du Fonds des calamités.* »

Monsieur le Ministre, vous avez annoncé travailler sur des systèmes d'assurance multirisques climatique en vue de mettre fin au Fonds des calamités agricoles. Concrètement, quelles sont les différentes pistes sur la table? Le Fonds des calamités coexistera-t-il avec la nouvelle mouture? La Région interviendra-t-elle dans ce nouveau schéma et, dans l'affirmative, à hauteur de quel montant? Quel est le timing de ce dossier?

Enfin, vous nous aviez déjà parlé au sein de cette commission du succès limité des assurances paramétriques proposées en collaboration par AXA et la FWA en 2020. La tendance est-elle différente pour 2021?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Ces dernières années, les sécheresses se sont multipliées. En effet, les années 2016-2017, 2018 et 2020 ont été marquées par des épisodes de sécheresses, dans certains cas intenses, qui ont eu un impact considérable sur les prairies, sur les cultures, et donc sur les revenus des agriculteurs.

Ces événements antérieurement qualifiés d'exceptionnels deviennent de plus en plus réguliers. À terme, il est donc évident que le risque est que le système d'aide actuel ne réponde plus aux difficultés rencontrées par les agriculteurs. Un exemple très précis, puisque le caractère exceptionnel est déterminé sur une période de 20ans, eh bien, très logiquement, dès l'instant où – et je vais être encore plus détaillé dans quelques instants – l'on observe des phénomènes à répétition, il va être, bien évidemment, plus compliqué de le qualifier d'exceptionnel lorsque nous sollicitons l'avis de l'IRM et sommes ensuite amenés à décider.

Regardons un petit peu ce qui s'est passé ces dernières années. Je suis remonté de quelques années, de manière à bien nous éclairer.

En matière de sécheresse, nous avons eu des sécheresses en juin et juillet 2006 qui ont d'ailleurs été suivies par un épisode d'inondations. Cela concernait plusieurs territoires de la Belgique. Nous avons ensuite eu une sécheresse au printemps 2011 concernant la Belgique. Nous avons ensuite enregistré une sécheresse au printemps et au début de l'été 2015 localisée, ici pour 19 communes du sud du Luxembourg. Nous avons ensuite noté, je l'évoquais il y a quelques instants, la sécheresse d'août 2016 à juin 2017 qui a concerné toute la Wallonie. Celle de juin à août 2018 qui a concerné toute la Wallonie. Enfin, celle de mars à septembre 2020 qui a concerné toute la Wallonie. Je dois encore y ajouter un phénomène de gel en avril 2017 qui a concerné 64 communes. Par ailleurs, je l'ai déjà mentionné, une séquence d'inondations en août 2006.

Ceci étant précisé, je voudrais tout d'abord répondre à l'une ou l'autre des questions précises, notamment de M. Florent, concernant la reconnaissance de la sécheresse 2020. Celle-ci est bien en cours. Le texte a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon ce 15 mai. Deux cent cinquante-trois communes ont introduit une demande de reconnaissance auprès de mon administration. Je peux vous indiquer que, sans surprise, les prairies, et par ailleurs les maïs, sont les espaces qui sont les plus concernés par ces constats.

À la date du 15 mai 2021, 4 013 formulaires de déclaration de dégâts, via l'application « Dégâts agricoles » disponible sur PAC-on-web, ont été soumis par les agriculteurs. Comme vous l'avez rappelé, les producteurs et les agriculteurs ont jusque fin juin 2021, vous me donnez l'occasion de le rappeler, pour introduire leur demande.

À titre de comparaison, nous avons reçu plus de 8 200 demandes pour la sécheresse de 2018.

Mes services, en collaboration avec des informaticiens, travaillent au développement d'un outil informatique permettant une analyse plus automatisée des données d'encodage introduites par les producteurs.

Pour cette sécheresse de 2020, je viens d'obtenir la semaine dernière un ajustement budgétaire complémentaire de pas moins de 10 millions d'euros. J'en remercie mes collègues. Cette demande m'apparaissait comme inéluctable au vu de l'ensemble des dossiers introduits et du caractère indispensable du soutien apporté aux agriculteurs faisant face, comme vous l'avez évoqué, à une diminution importante de leurs revenus, à des achats complémentaires de fourrage, et cetera, avec un prix des fourrages qui s'est envolé, conséquence de cette sécheresse ces derniers mois.

Ce constat implique une difficulté supplémentaire pour les trésoreries des exploitations agricoles à laquelle nous avons voulu répondre. C'est donc un montant de 34 millions d'euros qui sera utilisé pour venir en aide aux agriculteurs touchés par cette sécheresse. En 2018, au total, on en a souvent parlé en cette commission, c'était 34,2 millions d'euros qui furent nécessaires pour compenser les pertes subies.

La mise en place d'un système assurantiel fait suite à plusieurs constats. Premièrement, vu la répétition des calamités agricoles, le caractère exceptionnel tel que je l'évoquais risque d'être mis en cause à l'avenir. Par ailleurs, les procédures antérieures – même si nous tentons de l'améliorer significativement pour 2020 – ont été en général des procédures longues entraînant un certain nombre de contestations.

Je dois dire, pour l'avoir pratiquée moi-même en son temps sur le terrain, que la méthodologie de constat sur place, sur le terrain, avec les différents intervenants de la commission locale de constat de dégâts, nonobstant la pertinence de l'ensemble de ces interlocuteurs est, vous en conviendrez, dépassée, dans les faits, au moment où l'on peut disposer d'un certain nombre d'autres données, qui sont aussi probablement plus proches de la réalité, et aussi plus précisées sur le territoire que ce dont nous avons à disposition jusqu'il y a quelques années, voire quelques mois.

D'autre part, c'est dans ce contexte que la DPR a repris cette volonté de mise en place progressive d'un nouveau système, plus solidaire, d'assurance production permettant à l'agriculteur de profiter d'une meilleure réactivité quant à la perception de son indemnisation et de s'assurer préalablement un phénomène météorologique dangereux pour ses cultures.

Le système assurantiel présente globalement beaucoup d'avantages pour les producteurs, que ce soit en termes de simplifications de l'évaluation des dégâts, de traitement des demandes, mais surtout de rapidité du paiement. Ce dernier point est important, eu égard aux constats antérieurs faits en ce qui concerne le paiement et la durée du paiement du Fonds des calamités.

J'ai été saisi d'une analyse assez complète en avril dernier, que l'administration m'a transmise, en ce qui concerne l'octroi d'une prime régionale lors de la souscription d'une police d'assurance contre les risques climatiques. Cette analyse comporte une première esquisse budgétaire pluriannuelle tenant compte d'une période de transition, permettant la coexistence des deux systèmes. Cette analyse a mis en lumière pas mal d'éléments positifs qui me permettent d'aller plus avant. J'ai donc décidé de poursuivre la réflexion, mais vous savez que j'essaie d'être quelqu'un de prudent, et je souhaite aussi voir exactement les constats de l'expérience qui a été mise en place en Flandre d'une part, elle l'a fait à peu près

une bonne année de fonctionnement complète maintenant, et le secteur agricole, avec notamment les organisations agricoles flamandes, le Boerenbond et l'ABS ont eu l'occasion de faire part de leur première réaction et aussi de demandes d'amélioration du dispositif. Je pense qu'il est sage d'analyser, et le cas échéant s'inspirer de ces expériences.

Des échanges d'informations ont également lieu entre mon équipe et le secteur de la FWA, puisque, de façon spontanée, la FWA a lancé elle-même, avec l'assureur Axa, un modèle en ce qui concerne la couverture de certains risques assurantiels. Ce système mis en place par la FWA est donc une initiative privée, nous n'avons pas été associés à sa mise en place, celle-ci existait déjà en 2020 et il n'y a pas eu d'intervention publique à cet égard, mais j'ai été informé notamment des chiffres, qui démontrent un premier succès, une première réponse, encore partielle à ce stade, du monde agricole par rapport à cette offre.

En ce qui me concerne, je souhaite d'une part être en possession des évaluations des organisations agricoles et de nos amis en Flandre du dispositif de la FWA. Je souhaite aussi me projeter du point de vue budgétaire et aussi pour nos amis agriculteurs dans une vision raisonnable d'analyse des coûts pour le futur. On ne doit pas faire une étude actuariale sur un demi-siècle, mais mon analyse me conduit à croire que si la récurrence des phénomènes telle que je viens de la décrire, à dessein pour vous en commission, se reproduit dans les prochaines années, je crains évidemment que les indemnités elles-mêmes étant conséquentes, il n'y ait un impact sur les primes qui soit lui aussi au rendez-vous, de sorte que soit la part payée par les agriculteurs, soit la part payée le budget wallon, soit les deux ne soit une trajectoire aujourd'hui incertaine. Je pense que cet élément-là est aussi important, puisque si nous proposons un *package* avec telle intervention de la Région, on a la trajectoire d'intervention des dernières années de la Région, budget ordinaire et les budgets exceptionnels qui ont été ajoutés. En ce qui me concerne, il me semblerait raisonnable de lisser dans le temps, d'indexer et puis cela devient la part régionale dans le soutien aux dispositifs, cela me semblerait cohérent. On soutient le dispositif, on ne retire rien au soutien régional, mais on permet à la trajectoire assurantielle de s'organiser.

Évidemment, si c'est pour que les primes deviennent alors dans cinq ans des primes qui ont un effet malheureusement dissuasif ou si c'est économiquement difficile pour un certain nombre d'agriculteurs, on a alors une situation qui ne serait pas durablement résolue, ce qui est l'élément à propos duquel je dois aujourd'hui me faire une conviction.

Je réponds encore à un élément concernant la PAC actuelle et les différentes mesures concernant les investissements pour soutenir, si je puis dire, la résilience de l'activité agricole, des cultures, par rapport à ces phénomènes de sécheresse et d'évolution climatique.

Notons, tout d'abord, que dans la PAC actuelle via ADISA, il est déjà possible d'obtenir des subventions pour des systèmes de protection contre les intempéries, contre le gel. Les investissements dits « non productifs » servant à réduire l'impact des risques naturels comme les inondations, les sécheresses peuvent également être subventionnés.

Dans la prochaine PAC, le soutien à ces investissements dits « non productifs » sera amplifié. On peut citer parmi ces investissements des créations de noues, de bassin de rétention, de fossé-talus, de déversoirs, des aménagements d'espaces, des creusements de mare, des

déplacements d'entrées de champ et d'autres éléments encore. Évidemment, on est en train d'élaborer le plan stratégique et le trilogue concernant la PAC est en cours. Je vous prierai de m'excuser d'ailleurs si je ne puis pas assister à l'ensemble des travaux demain et dans les jours qui viennent puisque nous avons deux jours et probablement une voire deux nuits de négociations trilogue-Parlement, et cetera, en parallèle du Conseil européen, mais nul doute que ces éléments se retrouveront évidemment parmi les éléments de priorité.

D'autre part, que ce soit dans le plan de relance de la Wallonie avec Mme la Ministre Tellier, parfois avec d'autres collègues et moi-même, nous avons plusieurs des initiatives – on aura peut-être l'occasion de les évoquer demain dans le débat qui tente à soutenir la plus grande résilience du territoire, notamment du territoire rural face aux éléments d'évolution climatique. Je soutiens cela bien évidemment sans réserve. Je soutiens aussi plutôt alors dans mes compétences exclusives, si je puis dire, et n'y voyez pas de rejet des autres, bien au contraire, toutes les recherches liées à soutenir les recherches concernant par exemple des plantes qui sont plus résilientes par rapport aux phénomènes climatiques, par rapport aux attaques de ravageurs, tout ce qui permet d'assurer le travail agricole, de le préserver avec aussi des mélanges de graminées. J'ai visité des champs à cet égard, avec des choses intéressantes. Je soutiens d'ailleurs de la même façon les recherches visant à diminuer la dépendance aux produits phyto pour les productions végétales de façon générale. Cela procède du même raisonnement, objectif différent, mais du même raisonnement.

Par ailleurs, je pense que, indépendamment de tout cela, il y a en parallèle un travail d'information concernant les pratiques, tout ce qui peut participer à cette résilience, à cette préservation autant que faire se peut, bien sûr, des cultures, par rapport aux sécheresses et aux phénomènes que vous avez décrits.

Plusieurs éléments de réponses : les éléments chiffrés actuels – merci aux collègues du Gouvernement, ce sont des sommes considérables qui sont mobilisées –, les statistiques de récurrence des phénomènes tels qu'ils ont été observés, l'état des travaux en ce qui concerne le système assurantiel, les mesures en ce qui concerne alors le soutien à nos agriculteurs pour des adaptations, et cetera qu'eux même peuvent mouvoir pour « se protéger, protéger leur travail et leur exploitation » d'une partie, en tout cas, des phénomènes constatés, tout le travail de recherche qui est aussi très important de manière à ce que nous puissions avoir des pratiques, des habitudes ou éventuellement des alternatives culturelles, elles-mêmes plus résilientes.

Même si, vous et moi avons évoqué tout cela avec beaucoup de sérieux, nous discutons de ces séquences de sécheresse alors que chacun aspire au beau temps depuis trois semaines. J'espère que vous ne m'interrogerez pas concernant la sécheresse 2021, ce qui devrait être le cas si j'en crois les précipitations enregistrées depuis quelque temps. Mais il était temps parce que même si cela fait peu audible pour le moment, il faisait sec. Les premiers jours de pluie, c'est un ministre réjoui qui observait la pluie tomber sur la Wallonie, tant il faisait sec çà et là.